



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PREFÈTE

Digne-les-Bains, le 8 février 2021

La préfète

à

Madame Natalie WILLIAM
Sous-préfète de Forcalquier

Objet : lettre de mission

Le développement des énergies renouvelables constitue un axe majeur de la politique européenne de lutte contre le changement climatique.

En application des « paquets énergie climat » de l'Union Européenne, la France s'est engagée à augmenter la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation énergétique finale pour atteindre 23% d'ici 2020, puis 32% à l'horizon 2030.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Sud, en date du 15 octobre 2019, décline ces objectifs nationaux en matière énergétique au niveau régional. Tout en ambitionnant de diviser par deux la consommation d'énergie et de devenir une région neutre en carbone, il fixe à 27% en 2030 (et 100% en 2050) la part des énergies produites à partir de sources renouvelables. Plus particulièrement, aux termes du SRADDET, 15 023 GWh d'électricité doivent être produits à partir d'une source photovoltaïque d'ici 2030.

Si le département des Alpes-de-Haute-Provence fait figure de pionnier en matière de production d'électricité par source photovoltaïque à l'échelle de la région Sud (avec une puissance installée de 293MWC pour une superficie de 561 ha), ces objectifs nationaux et régionaux demeurent ambitieux, et doivent être atteints en intégrant les paramètres suivants :

- Les autres orientations du SRADDET, relatives notamment à la préservation de la biodiversité, des paysages, des espaces naturels, agricoles et forestiers, tendant vers l'objectif « zéro artificialisation nette » en 2050 ;
- Les contraintes liées aux capacités de raccordement des énergies renouvelables aux réseaux existants, le schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables étant par ailleurs en cours d'élaboration ;
- Les ambitions du projet Hygreen, porté par l'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), affichées à hauteur de 1500ha en parcs photovoltaïques et la production de 44 000 tonnes d'hydrogène vert par an à horizon 2030 ;
- Les enjeux d'acceptabilité sociale des nouveaux projets de parcs photovoltaïques, rendant plus que jamais nécessaires, d'une part, la concertation avec les élus locaux, les habitants, les associations environnementales, et d'autre part, la diversification des sources d'énergies renouvelables et la planification à une échelle intercommunale de l'implantation de ces futures sources d'énergies.



Sous-préfecture de Forcalquier
Place Martial SICARD
04301 FORCALQUIER

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Natalie William

Tél : 04 92 36 77 40

Meil : natalie.william@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Dans ce contexte, sous mon impulsion et en lien étroit avec vos collègues sous-préfets, je vous désigne référente départementale en matière d'énergies renouvelables (entendues comme les sources renouvelées par la nature en permanence, telles que notamment, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le photovoltaïque, la grande et petite hydraulique, la biomasse bois, l'éolien et la méthanisation).

Il s'agira pour vous :

- dans un premier temps, d'établir un diagnostic des énergies renouvelables dans le département, recensant en particulier les installations existantes, les opportunités et contraintes de développement des différentes filières d'énergie renouvelable. Elaboré grâce aux échanges que vous aurez avec les acteurs locaux, régionaux, voire nationaux, impliqués en matière d'énergies renouvelables, ce diagnostic est attendu pour le 1^{er} juin 2021 ;
- dans un second temps, en vous appuyant sur ce diagnostic ainsi que sur les travaux existants (en particulier le guide de recommandations, établi par la DDT, à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol en date de juin 2018, et le cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, établi par la DREAL, en date de février 2019), de définir une stratégie départementale en matière d'énergies renouvelables puis d'en assurer la mise en œuvre.

Cette stratégie, qui concernera l'ensemble des énergies renouvelables – prioritairement le photovoltaïque au sol, l'éolien et la méthanisation – aura une vocation très opérationnelle, visant notamment à inciter les EPCI à s'emparer des outils de planification tels que les SCOT, pour permettre un développement équilibré des énergies renouvelables sur le territoire. En particulier, des éléments cartographiques identifiant les zones d'implantation plus ou moins favorables de sources d'énergies renouvelables sont attendus comme élément-clé de cette stratégie qui devra être finalisée le 31 octobre 2021 au plus tard ;

- de poursuivre l'animation du « guichet unique énergie », consulté pour l'ensemble des projets relatifs aux énergies renouvelables du département, en y apportant, le cas échéant, quelques évolutions, afin notamment de renforcer le partage, le plus en amont possible, d'informations relatives à l'émergence ou la mise à l'étude de projets auprès d'acteurs locaux (élus, sous-préfets d'arrondissement, associations environnementales, etc.) ;
- de suivre, tout particulièrement, les avancées du projet Hygreen, en lien avec le déploiement de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné ;
- de coordonner la préparation d'éléments de communication et de valorisation des actions de l'Etat en la matière, via notamment l'organisation de temps forts (Assises des énergies renouvelables, par exemple) lors des principaux jalons de cette mission.

Afin de mener à bien ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DDT, de la DREAL et de l'UDAP, ainsi que les autres services de l'Etat.



Je vous remercie de me rendre compte régulièrement des actions que vous serez amenée à engager et, le cas échéant, des difficultés rencontrées.

Violaine DEMARET



Sous-préfecture de Forcalquier
Place Martial SICARD
04301 FORCALQUIER

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Natalie William
Tél : 04 92 36 77 40

Mel : natalie.william@alpes-de-haute-provence.gouv.fr